

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-280**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *règlement numéro 2019-M-280 visant la création d'un programme de subvention pour l'achat et l'installation de toilettes à faible débit et l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie* », adopté par le conseil lors de sa séance du 9 juillet 2019, **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre et a pour objectif de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable et de réduire le volume ainsi que le coût de traitement des eaux usées, et ce, par l'octroi de subventions.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 juillet 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière